

Avis public d'Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Saint-Laurent

Division des ressources matérielles Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **11 h 00**, à la date ci-dessous, à Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 20-002

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réaménagement de la cour arrière du bâtiment des ateliers

municipaux

Date d'ouverture : Mercredi, 1^{er} avril 2020

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements: Pour toute question s'adresser à : saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 21

février 2020

Visite supervisée des

lieux:

 \square N/A. ou \boxtimes Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre

rendez-vous est le 12 mars 2020, à l'adresse courriel suivante :

francois.beaudoin@montreal.ca

Les visites auront lieu : du 24 février au 13 mars 2020 inclusivement entre 8h00

et 14h30

Le port des bottes de sécurité et d'un dossard visible, est obligatoire lors des

visites. Aucune visite de groupe n'est prévue.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de guelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 21 février 2020

Le Secrétaire du Conseil d'arrondissement Benoit Turenne Arrondissement de Saint-Laurent